

**Décret approuvant l'accord de prêt
n° 9837-MA d'un montant de deux cent vingt
millions cent mille euros
(220.100.000,00 euros), conclu
le 25 juillet 2025 entre le Royaume du Maroc
et la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement,
concernant le Projet d'appui au renforcement
des filets sociaux pour le développement
humain au Maroc**

**Décret n° 2-25-759 du 10 rabii II 1447
(3 octobre 2025) approuvant l'accord de prêt
n° 9837-MA d'un montant de deux cent vingt
millions cent mille euros (220.100.000,00 euros),
conclu le 25 juillet 2025 entre le Royaume du
Maroc et la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement, concernant le
Projet d'appui au renforcement des filets sociaux
pour le développement humain au Maroc.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n° 1-24-65 du 11 jourmada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1^{er} janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DECRETE :

ARTICLE PREMIER

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° 9837-MA d'un montant de deux cent vingt millions cent mille euros (220.100.000,00 euros), conclu le 25 juillet 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le Projet d'appui au renforcement des filets sociaux pour le développement humain au Maroc.

1- Bulletin officiel N° 7448 du 23 rabii II 1447 (16-10 -2025), p 2564.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7447 du 20 rabii II 1447 (13 octobre 2025).

ARTICLE 2

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 10 rabii II 1447 (3 octobre 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,
FOUZI LEKJAA.